



- 3.11 Si des conditions doivent être rattachées à l'aide, le Canada devrait promouvoir une méthode d'examen par les pairs par laquelle les pays africains pourraient surveiller mutuellement leurs progrès.
- 3.12 Les programmes d'aide canadiens devraient viser à réduire la pauvreté et cibler les groupes défavorisés au bas de l'échelle socio-économique, notamment les femmes et les enfants.
- 3.13 Le Canada devrait s'efforcer de canaliser les ressources vers ce qu'il est convenu d'appeler les « triangles de croissance », ou les États d'importance stratégique pouvant stimuler la croissance et le développement régional.
- 3.14 Le Canada devrait concentrer sa lutte contre la pauvreté dans les pays ayant le moins de ressources et de capacités.

Renforcement des capacités — Éducation

- 4.1 Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international devrait, en concertation, faire un effort pour éduquer les Canadiens sur les questions de politique étrangère, et en particulier sur la participation du Canada aux affaires africaines.
- 4.2 Règle générale, le Canada devrait soutenir l'éducation par les initiatives suivantes : échanges d'étudiants et d'enseignants à tous les niveaux; échanges diplomatiques; campagnes de sensibilisation; un soutien plus prononcé à la compréhension interculturelle au Canada; accroissement de l'aide et du soutien aux pays africains dans le développement de la technologie de l'information et l'utilisation d'autres formes de technologies; accroissement de l'aide au développement de programmes d'enseignement à tous les niveaux; accroissement des ressources à l'éducation des Canadiens au sujet de l'Afrique, du développement et du travail des enfants.
- 4.3 Les programmes d'études africaines et les initiatives s'y rattachant devraient être encouragés au Canada, surtout au niveau universitaire.
- 4.4 Le Canada devrait prendre, au pays et en Afrique, l'initiative de mesures visant à freiner l'exode des cerveaux africains.
- 4.5 Le Canada devrait créer de nouveaux programmes de bourses qui permettraient aux futurs leaders africains de poursuivre leurs études au Canada.
- 4.6 Le gouvernement du Canada devrait mettre en place un programme qui permettrait à des Canadiens compétents d'enseigner en Afrique afin de revitaliser l'enseignement et la recherche en Afrique, et il devrait veiller à ce que le matériel pédagogique soit adapté à la société et à la situation en question.
- 4.7 Après avoir déterminé les besoins, le gouvernement du Canada devrait établir un institut de renforcement des capacités au Canada, à l'intention des Africains.
- 4.8 Le gouvernement du Canada devrait faire pression auprès des établissements d'enseignement canadiens pour qu'ils abaissent les frais de scolarité des étudiants étrangers, afin qu'un plus grand nombre d'Africains puissent s'instruire et transmettre leur savoir dans leurs pays d'origine.